

REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

2ème AUTO-CROSS – SPRINT-CAR de SOUGY

28 et 29 mai 2022

ARTICLE 2. ORGANISATION

L'ASA LOIRET organise les 28 et 29 Mai 2022 avec le concours de l'Ecurie Orléans une compétition automobile régionale intitulée 2^{ème} COURSE CLUB AUTOCROSS et SPRINT CAR REGIONAL de SOUGY

Cette compétition compte pour le Trophée ORNEC Auto Cross et Sprint Car, elle sera basée sur la réglementation déposée à la FFSA par l'association ORNEC

Le règlement particulier : **Challenge ORNEC 2022** a été enregistré par la FFSA sous le n° C09-2022 en date du 01/03/2022

Le présent règlement a été enregistré par :

- La Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le n° 010 / 2022... en date du 24 Mars 2022,
- La FFSA sous le permis d'organisation n° ...250..... en date du 30 Mars 2022... .

L'organisateur administratif est : **l'ASA LOIRET**

L'organisateur technique est : **l'Ecurie Orléans**

Cette compétition est organisée conformément aux règles techniques et de sécurité des circuits Tout-Terrain, aux règlements sportifs et techniques FFSA et au présent règlement particulier.

2.1. OFFICIELS

Directeur de Course	<i>Jacky OLIVAIN</i>	<i>Licence 0304/3272</i>
Secrétaire Adjoint à la Direction de Course	<i>Gilles ROUX</i>	<i>Licence 1504/1482</i>
Directeur de Course Adjoint	<i>Jean Yves BRISSET</i>	<i>Licence 1504/3244</i>
Directeur de Course Adjoint	<i>Jean Marc PELLETIER</i>	<i>Licence 1504/10296</i>
Directeur de Course Stagiaire	<i>Thomas LASSAGNE</i>	<i>Licence 1201/42025</i>
Chronométrateur Officiel OrneC	<i>Patrice GAASCH</i>	<i>Licence 0416/32392</i>
Chronométrateur Adjoint	<i>Karine LAUNAY</i>	<i>Licence 1504/53487</i>
Commissaire Technique Responsable	<i>Emile TENA</i>	<i>Licence 0305/124058</i>
Commissaires Techniques	<i>Michel TOURLOURA</i>	<i>Licence 1504/8826</i>
	<i>Patrick VERVAET</i>	<i>Licence 1504/21227</i>
Responsable des Vérifications Administratives	<i>Roselyne TARDIF</i>	<i>Licence</i>
Responsable Communication	<i>Carole MARECHAL</i>	<i>Licence 1504/300427</i>
Responsable Affichage	<i>Dylan BARRIER</i>	
Responsable Secours et Remise en état du terrain	<i>Pascal PERDEREAU</i>	<i>Licence 1504/236677</i>
Responsable arrosage	<i>Cyril LELOUARNE</i>	
Responsable sécurité	<i>Jean Claude PAINCHAULT</i>	<i>Licence 1504/6559</i>
Médecin	<i>Dominique DIACONO</i>	<i>Licence 1504/27240</i>
Speaker	<i>Joël MICHAU</i>	<i>Licence 1430/59561</i>

L »organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

2.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dés la réception du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	20 Mai 2022
Publication de la liste des engagés	25 Mai 2022
Date et lieu de la compétition	29 Mai 2022 - SOUGY (45)
Vérifications Administratives et Techniques	Samedi 28 Mai 2022 de 15H00 à 19H00 Dimanche 29 Mai de 7H25 à 7H45
1 ^{ère} Réunion d'organisation	Dimanche 29 Mai 2022 à 7H15
Briefing oral	Dimanche 29 Mai à 7H45 Sur la grille de départ
Essais chronométrés	Dimanche 29 Mai 2022 de 9H00 à 11H00
Premières manches qualificatives	Dimanche 29 Mai 2022 de 11H00 à 12H30
Deuxièmes manches qualificatives	Dimanche 29 Mai 2022 de 14H00 à 15H30
Finales	Dimanche 29 Mai 2022 à partir de 16H00
Affichage des résultats provisoires	15mn après la dernière finale

2.3. HORAIRES

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 28 Mai 2022 de 15H00 à 19H00. Un créneau de 20 minutes est mis en place le dimanche matin de 7H25 à 7H45 pour les derniers arrivants. Chaque pilote recevra une confirmation d'engagement et convocation individuelle. Si à la date du 25 Mai 2022 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06 11 89 20 64.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

LELEU Céline
650 Chemin Des Valois
80860 NOYELLES SUR MER

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 20 Mai 2022 à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- ❖ 95 € avec la publicité de l'organisateur
- ❖ 250 € sans la publicité de l'organisateur

Une réduction de 20€ pour la division Junior Sprint est prévue au règlement du challenge ORNEC

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. LICENCES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture sera pilotée par 1 seul pilote à l'exception de la division *SPRINT GIRL*.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications administrative une licence valable pour la discipline (NCCT ou RCTT) en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

- JUNIOR SPRINT *réservé aux pilotes nés à partir du 01 01 2004 jusqu'au 31 12 2010.*
- SPRINTGIRL
- MAXI SPRINT
- SUPER SPRINT
- BUGGY CUP
- MAXI TOURISME
- SUPER BUGGY
- TOURISME CUP
- BUGGY1600

Les numéros seront fournis par l'ORNEC. Le prix du numéro n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit d'Orléans - Sougy à SOUGY (45). Il est long de 946 mètres et la largeur est comprise entre 12 et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du : 17 Mars 2021 sous le n° 45 15 21 0473 AC Nat 946
L'accès au circuit se fait par la D5 reliant Artenay à Patay - Autoroutes A19 - A10 sortie Artenay
Coordonnées GPS du circuit 48°3'27.70 " N - 1° 5'42.25" E

6.3. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé au PC de Direction de course aux abords du circuit. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

L'application **ITS Results** est disponible sur votre smartphone.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue, par un officiel chargé des relations avec les concurrents, à la Direction de Course,. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 06 70 26 10 53

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS LIBRES

7.1.2 ESSAIS CHRONOMETRES

29 Mai 2022 9H00

Les essais chronométrés se dérouleront sur 4 tours chronométrés.

Chaque série se terminera dès qu'une voiture aura effectué 4 tours chronométrés.

7.2. BRIEFING ORAL

Le briefing oral aura lieu sur la grille de départ dimanche 29 Mai 2022 à 7H45.

Seul la présence des pilotes est autorisée. Tenue correcte exigée.

7.3. COURSE

- | | | |
|---|-------------|-------------------|
| • 1 ^{ère} Manche qualificative | 29 Ma 2022i | à partir de 11H00 |
| • 2 ^{ème} Manche qualificative | 29 Mai 2022 | à partir de 14H00 |
| • Finales | 29 Mai 2022 | à partir de 16H00 |

- Les manches qualificatives se dérouleront sur 6 ou 7 tours
- Les finales se dérouleront sur 7 tours
-
- **7.3.1** La pôle position est fixée à gauche

7.6. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du Parc fermé.

Le Directeur de Course pourra placer en Parc fermé les voitures de son choix.

Les voitures, restent en régime de Parc fermé 30 mn à compter de l'affichage du classement officiel provisoire.

Le non respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 mn maximum après chaque finale.

Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire,

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués par l'organisateur Technique

Les mêmes prix seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie

1 ^{er}	80€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

Les primes d'arrivées sont divisées par 2 si le nombre de pilotes partants est inférieur à 10 dans la catégorie. Ou supprimées si le nombre total de partants est inférieur à 80.

Une coupe sera remise aux 3 premiers de chaque finale.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

13.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISTEUR

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires par poste : 2 à 3

Nombre d'extincteurs par poste : deux de 6 kg (à poudre)

13.2P.MEDICALISATION

- Un centre de premiers soins avec lits médicalisés
- Une équipe de secouristes avec ambulance
- un véhicule incendie 4X4
- Un véhicule d'intervention rapide (Direction de course)
- Un véhicule d'intervention rapide (Médecin)
- Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?
- SAMU45 informé de la manifestation, liaison par téléphone filaire.
- Centre de secours d'Artenay informé.
- Zone hélico matérialisée au sol derrière le centre de premiers soins (point GPS communiqué au SAMU).

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention d'organisation : Ci jointe

Déclaration d'organisation : ci jointe

Dossier de sécurité : voir art 6.1

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement de tout concurrent présentant des troubles du comportement pouvant porter atteinte à la sécurité générale de la manifestation.

L'accès au parc "CONCURENTS" est strictement réservé aux véhicules tracteurs avec remorques et aux véhicules de compétition. **2 accès par voiture de course**

Les remorques seront ensuite **OBLIGATOIREMENT** garées dans le parc "REMORQUES" **par vos soins.**

Le parc "CONCURENTS" sera fermé le Vendredi 27 Mai à **23H30**

Ouverture le samedi 28 Mai à 6H00

Possibilité de stationnement provisoire sur le parking "SPECTATEURS"

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques.

Chaque concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des **matériels de cuisson**, des **climatiseurs** ou des **congélateurs sur le réseau électrique de l'organisateur.**

Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leur structure doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g 2-5 en 16 ampères.

Seuls les barbecues à gaz et à foyer fermé aux normes NF seront acceptés.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

Tous les déchets alimentaires devront être emmenés par les concurrents, en cas de non respect une facture de 300€ sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.

La vitesse est limitée à **15Km/h.** sur le site - des contrôles seront effectués.

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une amende et de sanction auprès de la direction de course.

VOUS ETES RESPONSABLE DE VOS ACCOMPAGNATEURS .

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.

IMPORTANT

- L'accès au circuit, pour tous, uniquement par l'entrée spectateurs